

## **Procès-Verbal du conseil municipal du 15 novembre 2022**

**Conseillers présents :** Mesdames ANTON, GALIBERT, GROS, JEFFREDO, PLANAT, SUNE

Messieurs BOUDOURESQUE, CHRISTOPHEL, SALIÈGE, maire, SIGE, VANGEL

**Conseillers absents excusés**

Madame MORIN qui a donné pouvoir à Mme ANTON

Monsieur BEDNARSKI qui a donné pouvoir à Mme GALIBERT

Monsieur FONGARO

**Secrétaire de séance :** Mme JEFFREDO

### **Approbation**

Le PV du CM du 20 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibérations**

Délibération 38-2022 : mise en place d'une médiation préalable avec le CDG

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a pérennisé et généralisé la Médiation Préalable Obligatoire (MPO). Le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022, relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux, met en œuvre ce dispositif.

La médiation est une voie novatrice qui a vocation à éviter un recours contentieux et à rapprocher les parties en vue de réinstaurer un dialogue. La MPO est obligatoire entre un employeur public et son agent avant tout recours contentieux de ce dernier contre l'une des décisions individuelles défavorables listées par le décret.

La mission de MPO est une compétence obligatoire des Centres de Gestion. Les collectivités/établissements publics y adhèrent cependant volontairement par convention.

Cette délibération vise à autoriser le maire à signer une convention avec le CDG 11. Cette convention permettra en cas de conflit avec un salarié de mettre en place une médiation menée par le CDG.

La délibération est prise à l'unanimité

Délibération 39-2022 : Choix du cabinet pour conduire la révision du PLU

La commune s'est engagée dans un processus de révision du PLU. Un appel d'offre a été lancé auquel 2 entreprises ont répondu : SOLIHA et COGEAM. L'analyse des offres a été faite sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés suivants : la valeur technique de l'offre pour 60% et le prix pour 30%

Au vu des dossiers fournis, le choix de la commission s'est porté sur SOLIHA. Le maire propose donc de retenir ce cabinet.

La délibération est prise à l'unanimité

Délibération 40-2022 : Mise en place d'un système de participation financière à la réservation des salles communales

Cette délibération vise à revoir la participation financière demandée pour la location des salles communales en tenant compte de l'évolution du coût de l'énergie. La délibération

fixe les participations comme suit : pour le foyer le WE 100 € avec la cuisine, pour la petite salle de la gare 20 € le WE.

La délibération a été adoptée par 9 voix contre 6.

Délibération 41-2022 : Incorporation de biens présumés vacants dans le domaine communal parcelle D101

Une parcelle de 9278 mètres carrés en sortie de village en face de Floris est considérée comme bien présumé vacant. Le conseil municipal accepte que cette parcelle soit incorporée dans le domaine communal.

La délibération est prise à l'unanimité

Délibération 42-2022 : Attribution définitive de compensation de Carcassonne Agglo pour 2022

La CLECT ( Commission locale d'évaluation des charges transférées ) définit la méthode d'évaluation des charges territoriales et propose par commune un montant de Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) et rend un avis sur les révisions de FCCT. La CLECT du 10/11 /2022 propose de nouvelles compensations. L'attribution 2022 a ainsi été recalculée sur les bases d'imposition 2022. Le montant du fonds de compensation proposé pour Azille augmente donc de 8931€, cette somme supplémentaire étant versée avant la fin de l'année.

Le maire propose au conseil d'accepter l'attribution proposée.

La délibération est prise à l'unanimité

Délibération 43-2022 Décision modificative du budget 2022

Le budget du chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » doit être augmenté pour tenir compte notamment de l'augmentation du point d'indice.

Le maire propose de prendre une décision modificative du budget.

On reprend 11465 € du compte C/739211 et 15000€ du C/6419 pour créditer le compte C/64111 D'un montant de 26465€.

La délibération est prise à l'unanimité

## **Discussions / Informations**

### Point sur les travaux

Lavoir : la calade ancienne a été mise à jour en grande partie par les soins des employés municipaux. Les parties qui ne pourront pas être gardées seront herborisées. On va rechercher une vanne plus petite qui sera facilement habillable.

Maynadié : les travaux vont reprendre en début 2023 pour être en principe terminés en juin 2023.

L'éclairage public de la Promenade est terminé.

Communication sur :

Dossier de l'épicerie : la vente est caduque. Le maire a rencontré la propriétaire des murs qui a RDV avec le tribunal de commerce. Elle a toujours l'intention d'en faire une

épicerie.

Enlèvement des miroirs sur la voie publique : le maire confirme les précisions données jusqu'ici : à partir du moment où la priorité à droite est mise en vigueur il est interdit de garder les miroirs qui deviennent illégaux.

Distribution des colis de Noël : elle est fixée le 17/12.

### Questions diverses

Géraldine Anton signale qu'une seconde pierre est tombée du mur de Gamis cette semaine.

Jean Sigé : Le DICRI doit être installé sur le site internet ce qui est le cas.

Chantal Planat : pose la question de l'installation des décorations de Noël en cette période d'augmentation des coûts. La municipalité a décidé de conserver les illuminations de Noël.

Joëlle Galibert : quand la promenade basse sera refaite, les voitures seront-elles autorisées à y stationner ? la question n'est pas tranchée. Les chicanes rue de Grippis soulèvent des débats.

Carine Dimond retient avec satisfaction la décision du bureau municipal de reprêter la petite salle de la gare.

Joëlle Galibert demande si on a la possibilité d'installer une boîte aux lettres du Père Noël dans le village. Le conseil donne une suite favorable.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 20h43.